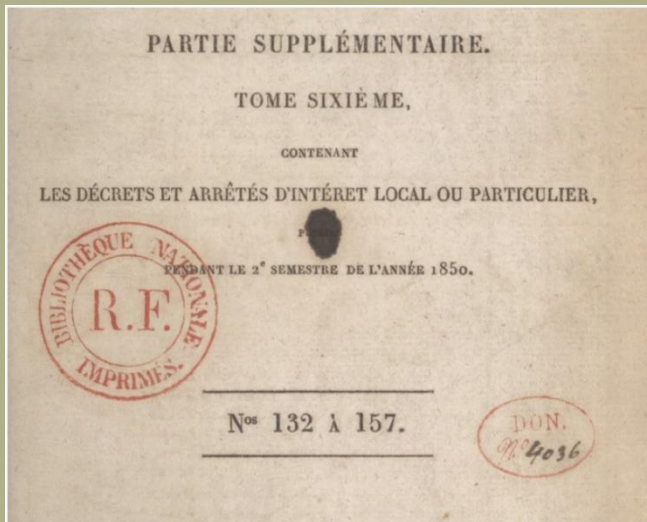


## Réponse – Question n° 9

Pour trouver la réponse, il fallait consulter le site de la Bibliothèque Nationale de France, [Gallica](#), puis



1. – faire une recherche avec l'intitulé suivant : "Bulletin des lois de la République française",
2. – sélectionner "tous les numéros",
3. – puis l'année 1850, là pas le choix que de cliquer sur le "1" du mois de janvier,
4. – le mois d'avril appartenant au premier semestre de l'année, il aurait été logique de sélectionner "1850/01 – 1850/06" ? et non ! le Bulletin n° 132 est le premier publié du registre du second semestre 1850

La réponse se trouve à la page 54/790. Le montant de la pension est de 280 francs de l'époque.

35	MIORESC (François-Marie).	16 avril 1826.	Plougar (Finistère).	Soldat au 16 <sup>e</sup> régi- ment d'infanterie lé- gère.	2	5	26	1	"	"	3
dem.	Idem.	200 (a)	Idem.	Idem.			Plougar (Finistère).				Idem.

Neuvième bonne réponse ?...

BRAVO !